



MRC DE LA  
**VALLÉE-DU-RICHELIEU**

*Mode rural, terroir de vie!*

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QUE :

Le règlement numéro 32-19-31, intitulé : « Règlement numéro 32-19-31 modifiant le règlement 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement », est entré en vigueur le dix-huit décembre deux mille dix-neuf (18-12-2019).

Le règlement a pour but de créer une affectation « Multifonctionnelle » à même des affectations « Industrielle » et « Commerciale » ainsi qu'un nouvel îlot déstructuré à vocation industrielle sur le territoire de la Ville de Carignan. De plus, il introduit de nouvelles règles d'interprétation du Schéma d'Aménagement et de développement révisé.

Pour plus de détails sur son contenu, une copie du règlement numéro 32-19-31 est disponible, pour consultation au siège social de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, sis au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7.

Une version électronique téléchargeable du règlement est également disponible à l'adresse Internet suivante : [www.mrcvr.ca](http://www.mrcvr.ca), sous l'onglet Documentation – Règlements et Politiques.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE TREIZIÈME (13<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT (2020).



Diane Gaudette

Secrétaire-trésorière adjointe